

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
BOULEVARD DU 4 SEPTEMBRE
DU LUNDI 17 AOUT AU MARDI 17 NOVEMBRE 2020 INCLUS
N°2020_ARR_0510

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2020_ARR_0509, accordée à l'entreprise JPR BATIMENT, qui demande l'autorisation de stationnement d'une benne et d'un véhicule pour des travaux d'habitation, boulevard du 4 Septembre, du lundi 17 Août au mardi 17 Novembre 2020 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer le stationnement, boulevard du 4 Septembre, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 17 AOUT AU MARDI 17 NOVEMBRE 2020 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit des n°8 bis, et 10 boulevard du 4 Septembre, sur 2 emplacements, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1^{er}, sera considéré comme abusif et gênant aux termes des articles R.417-9 à R.417-13 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate aux frais du propriétaire du véhicule en infraction.

ARTICLE 3 : Pour être applicable, le présent arrêté devra être apposé sur le pare-brise du véhicule pendant la période indiquée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 4 : Durant la période susvisée, seul le véhicule affecté aux travaux, sera autorisé à stationner sur l'emplacement désigné à l'article 1^{er}.

ARTICLE 5 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise JPR BATIMENT, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise JPR BATIMENT** - 219, route du puit - 82700 CORDES TOLOSANNES.

Castelsarrasin, le 05 Août 2020.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 7.8.2020

Le MAIRE,
Pour absence et empêchement,
M. PONS
Adjoint au Maire.

